

Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | CAROTTE ET CÉLERI

N° 1, 22 juin 2018

NOUVEAUX USAGES ET PRODUITS DISPONIBLES EN 2018

Ce bulletin d'information présente les nouveaux produits ou usages homologués depuis la fin de la saison 2017 pour les cultures de ce réseau et les cultures apparentées. Les produits sont regroupés par catégories (insecticides, fongicides et herbicides) et présentés en ordre alphabétique de nom commercial. Prenez note que seuls les produits disponibles sur le marché, à notre connaissance, sont présentés.

Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

Insecticides

XENTARI WG dans le céleri contre la fausse-arpenteuse du chou

Nouvellement disponible, le XENTARI est un insecticide biologique contenant des spores de la bactérie *Bacillus thuringiensis*, sous-espèce *aizawai*. Cette bactérie s'attaque au système digestif des chenilles qui la consomment, puis envahit l'insecte au complet. Ce dernier cesse rapidement de se nourrir, paralyse puis meurt. Comme c'est le cas pour tous les autres insecticides à base de *Bt*, le produit doit être ingéré par l'insecte; il ne tue pas par contact et il est plus efficace sur les jeunes chenilles.

Contrairement aux autres produits à base de *Bt* qui utilisent la sous-espèce *kurstaki*, XENTARI contient la sous-espèce *aizawai*. Des essais ont montré que des chenilles résistantes à la sous-espèce *kurstaki* ne l'étaient pas à la sous-espèce *aizawai*. Pour les rotations de produits, on recommande néanmoins d'éviter d'utiliser en rotation deux produits à base de *Bt* (groupe 11), peu importe la sous-espèce.

Matière active :	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i> , souche ABTS-1857
Groupe :	11
Culture :	Céleri
Insecte :	Fausse-arpenteuse du chou
Dose :	500 à 1 000 g/ha
Délai avant récolte :	0 jour
Recommandations :	Appliquer un volume d'eau suffisant pour bien couvrir toutes les parties de la plante. Les traitements par temps nuageux ou le soir sont plus efficaces.
Délai de réentrée :	4 heures
IRS :	5
IRE :	Non disponible
Homologation :	31557

Fongicides

LUNA SENSATION dans les légumes-racines (incluant les crucifères racines) et les légumes-feuilles pétioles

Le fongicide LUNA SENSATION a l'avantage de contenir deux matières actives, le fluopyram, un produit du groupe 7, et la trifloxystrobine, un produit du groupe 11. La trifloxystrobine affecte la germination des spores, tandis que le fluopyram agit sur tous les stades du champignon : germination des spores, développement du tube germinatif, croissance mycélienne et sporulation. Les deux matières actives peuvent pénétrer dans le feuillage (effet translaminaire), et le fluopyram serait aussi en mesure de se redistribuer vers les points de croissance (système ascendante).

Matière active :	Fluopyram et trifloxystrobine
Groupe :	7 et 11
Principales cultures :	Légumes-racines : carotte, panais, céleri-rave, betterave potagère, radis, daïkon, rutabaga et navet Légumes-feuilles pétioles : céleri et bette à cardes
Maladies :	Légumes-racines : brûlure alternarienne, pourriture blanche (sclérotiniose) et blanc Légumes-feuilles pétioles : brûlure septorienne et blanc
Dose :	300 à 500 ml/ha (varie selon la maladie)
Délai avant récolte :	Légumes-racines : 7 jours Légumes-feuilles pétioles : 0 jour
Restrictions :	Légumes-racines : ne pas dépasser 1 680 ml par hectare dans une saison. Légumes-feuilles pétioles : ne pas dépasser 1 120 ml par hectare dans une saison.
Délai de réentrée :	12 heures
IRS :	146
IRE :	108
Homologation :	32107



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles et sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

Ce bulletin d'information a été rédigé par Mario Leblanc, agronome, et Sandrine Dellatre, stagiaire, avec la collaboration de Céline Laroche et de Carl Dion Laplante, agronome. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter les [avertisseurs du réseau Carotte et céleri](#) ou le [secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.